

LA MAISON HENRY
78 Bd JEANNE D'ARC À SOISSONS

Le démantèlement des fortifications de Soissons à la fin du XIXe siècle a libéré, au sud de la ville, une vaste étendue de terrain qui a permis l'implantation d'une zone résidentielle autour d'un nouvel axe, le boulevard Jeanne d'Arc. De part et d'autre, des hôtels particuliers d'industriels Soissonnais ont été édifiés. C'est dans ce contexte que le 8 novembre 1901, François Bernard Henry, « maître de tannerie à Soissons » achète un terrain de 3 876 m² pour le prix de 13 568 francs, à charge pour lui de construire dans les trois ans. À cette époque il n'y a pas de permis de construire mais une simple déclaration de travaux. Il n'y a pas non plus de code de l'urbanisme mais de simples prescriptions qui sont les suivantes :

« En façade sur le boulevard Jeanne d'Arc, une maison en pierre ou en brique ayant au moins un étage et à clore ledit terrain [...] par un mur de mêmes matériaux. Ce mur aura un mètre de hauteur maxima et il sera surmonté d'une grille. Si cette grille est masquée par des volets, la hauteur de ces volets ne devra pas dépasser un mètre. »

Les plans de la construction sont confiés à Marcel Garnier¹. Cet architecte natif de la Sarthe a d'abord travaillé chez un architecte de La Ferté-sous-Jouarre où il s'est marié avec Augustine Parnot, puis il est venu s'installer 2 rue des Charliers puis 1 rue Deflandre à Soissons vers 1900² où il a construit plusieurs grandes maisons boulevard Jeanne d'Arc et rue Molière. Il s'associe à Albert Depondt en 1913, ce dernier reprendra seul le cabinet après la guerre de 14-18.

La maison Henry est terminée en 1905 dans un style néoclassique mais la décoration de la salle à manger – salon est résolument « Art nouveau » avec notamment des boiseries signées Louis Majorelle. Son jardin d'hiver est un véritable chef-d'œuvre de ferronnerie.

Au fil des décennies, la surface de la propriété a considérablement augmenté par des rachats à l'arrière. Elle a été complétée en 1924 par l'adjonction d'un pavillon de gardien, à l'angle nord-est de la propriété, dessiné par l'architecte soissonnais Fernand Prat³.

François Bernard Henry était né en 1851 à Kédange-sur-Canner en Moselle. Il a été contraint de quitter la Lorraine après la guerre de 1870. Lors du recensement de 1876 il est domicilié 17 rue du Port à la bûche chez son beau-père Charles Laignier propriétaire de la tannerie de Saint Médard. Marié en 1874 avec Aline Laignier à Soissons, il a eu cinq enfants :

- Charles Albert (1877-1955) Ingénieur, fondateur de la Société des embranchements industriels,
- Lucien Nicolas 1878-1948 marchand tanneur qui a repris la direction de la tannerie de Soissons,
- Paul Joseph (1881-1915) marchand tanneur à Soissons,
- Henri Marcel (1884-1927) marchand Tanneur à Château-Renault Indre-et-Loire,
- Marie Madeleine (1890-1924) mariée à Henri Léon Woimant médecin,

1 Marcel Garnier né à Rouessé-Vassé (Sarthe) en 1871 mort à Saméon (Nord) en 1944. Son œuvre architecturale est peu connue. Quelques maisons à Soissons, une villa à La Baule, une autre à Pornichet une troisième à Canne, c'est tout ce que l'on sait de son œuvre.

2 En 1902, Garnier est surveillant de travaux des édifices diocésains et architecte départemental pour l'arrondissement de Soissons, puis en 1911 il est nommé architecte ordinaire des monuments historiques pour l'arrondissement de Soissons.

3 Fernand Prat né à Paris en 1889 mort à Septmonts en 1966. Décoré de la Légion d'honneur à titre militaire, il a été un des compagnons de Maurice Genevois qui lui a consacré une page, sous le pseudonyme de Drast, dans son livre *Ceux de 14*. Il a été premier adjoint au maire de Soissons.



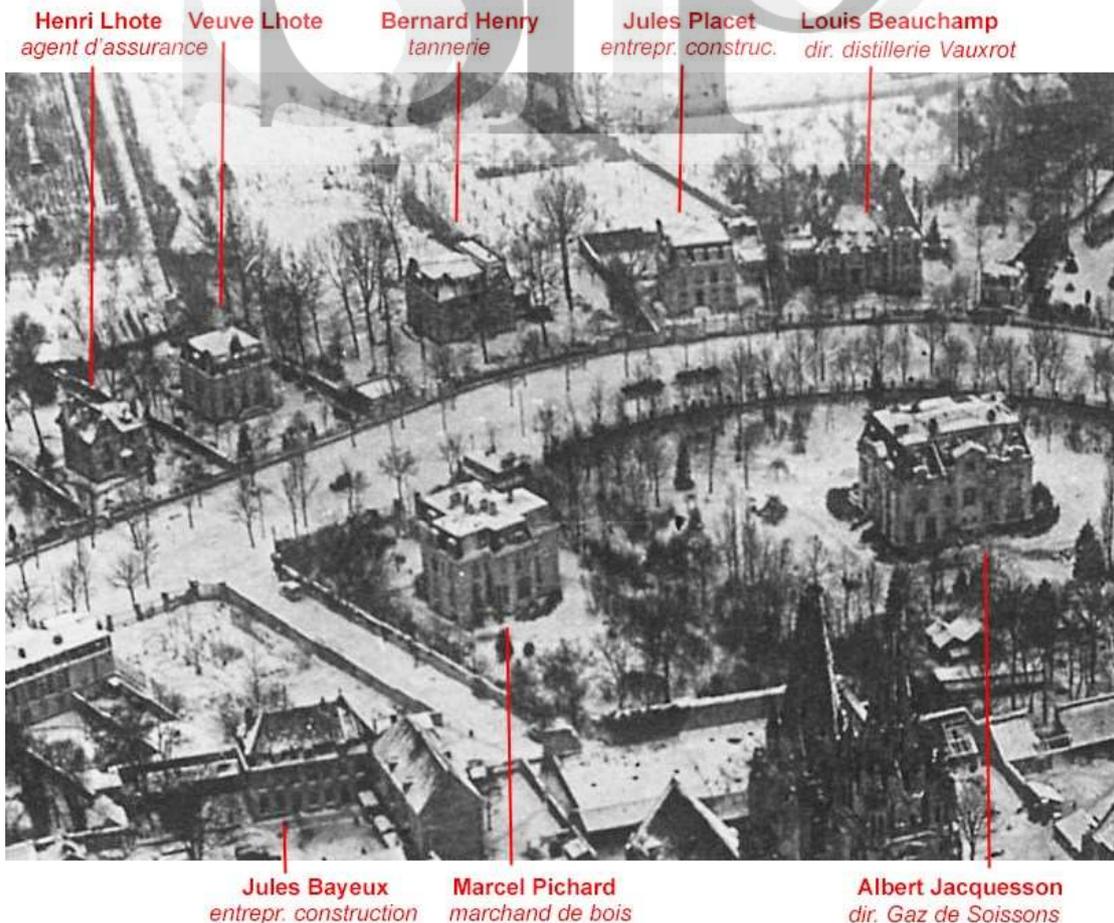
Ci-contre, La famille Henry vers 1930. Sur le balcon, 3e à partir de la gauche, Aline Laignier et son mari François Bernard Henry constructeurs de la maison.

Ci-dessous, extrait du recensement de de 1911 - compromis de vente du terrain en 1901 avec la Ville.

En bas, vue aérienne de février 1917 montrant la maison dans son environnement construit avec les noms des propriétaires.



503	Henry	Bernard	1861	Edouard	franc	clef		
504	Henry	Aline	1862	Edouard	d'	franc		
505	Henry	André	1861	d'	d'	franc	industriel	franc
506	Henry	Marie	1860	d'	d'	d'		
507	Anty	Constant	1825	d'	d'	d'	domestique	domestique
508	Anty	Gabriele	1870	Blanchet	d'	d'	d'	d'
509	Sosa	Georgette	1884	Sosa	d'	d'	d'	d'





Ci-dessus: La maison Henry avant 1914. La toiture du pavillon est décorée de crêtes et épis de faitages endommagés durant la guerre de 1914-1918, ils n'ont pas été restaurés.

L'œuvre architecturale de Marcel Garnier est très peu connue. Aucune archives ne sont conservées dans sa famille. En revanche elle conserve quelques tableaux peints par l'architecte durant son séjour à Soissons. A gauche *la moisson*, à droite *la vallée de l'Aisne*.



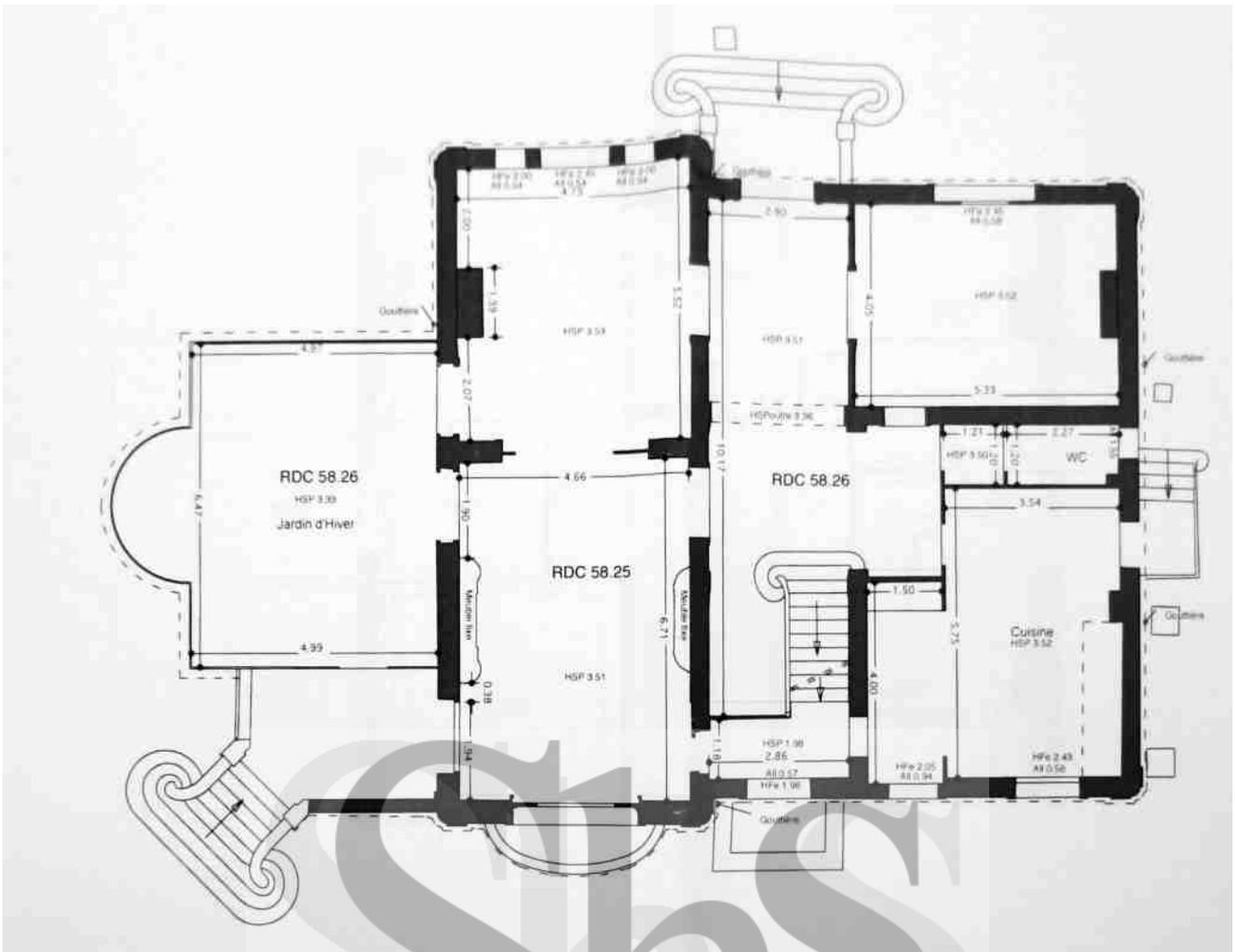
La maison Henry en 2014

Façade sur côté boulevard

Façade sur le parc

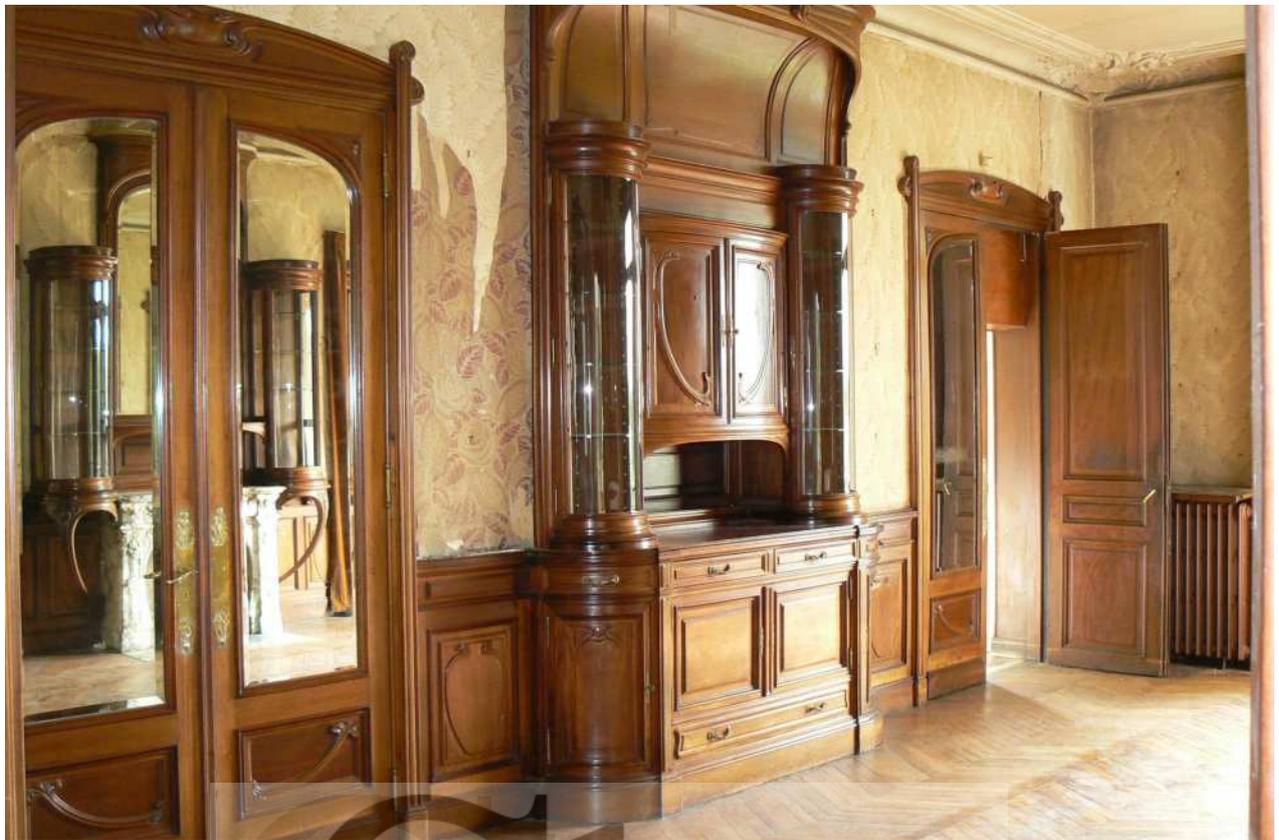
Le parc aujourd'hui disparu





Plan du rez-de-chaussée et vue du salon





Les boiseries du salon et le jardin d'hiver.



François Bernard Henry et Aline Laignier ont habité cette maison toute leur vie, jusqu'à leurs décès survenus respectivement en 1931 et 1936⁴.

Leur descendance étant très nombreuse, après leur mort la maison est vendue par adjudication et rachetée par Lucien Henry qui est alors installé au 35 boulevard Jeanne d'Arc, dans une belle maison, construite par Albert Jacquesson directeur de l'usine à gaz de Soissons. La démolition de celle-ci a été un scandale immobilier passé inaperçu dans les années soixante-dix. Son parc a été entièrement bâti pour devenir la résidence Saint-Jean-des-Vignes.

Jacques, fils de Lucien, marié à Jacqueline Marchand, occupe le 78 à partir de 1947 jusqu'à son décès en 1985. Sa veuve y réside jusqu'en 2009 environ. À sa mort, survenue en 2011, la maison devient la propriété de ses deux filles, domiciliées dans l'Oise et la Somme. C'est à cette époque que la propriété est mise en vente. Le terrain plus que la maison suscite immédiatement la convoitise des investisseurs. Certains imaginent même de la démolir.

Un industriel Soissonnais signe un compromis de vente puis se rétracte. Un autre, étranger, s'y intéresse aussi, mais finalement jette son dévolu sur le château de Pernant. Un autre encore imagine de construire une résidence de grand standing. Il confie l'étude à l'architecte Éric Pace. Son projet est respectueux de l'environnement par la qualité de la construction et la faible emprise sur le terrain. Après des mois d'études destinées à parfaire ce projet, le permis de construire est refusé par l'ABF et donc la ville car à cette époque le plan d'occupation des sols (POS) protège le jardin comme espace de verdure boisé à conserver.

Le 28 septembre 2012 un plan local d'urbanisme (PLU) remplace le POS. Le but de cette nouvelle réglementation est de définir de façon plus précise le droit des sols applicable à chaque parcelle. Contre toute attente le terrain est devenu constructible. Un vaste trapèze, au centre du jardin, ne laisse que d'étroites bandes de verdure en périphérie. C'est alors qu'apparaît la société Aegide-Domitys avec un projet de résidence pour personnes âgées, similaire à celui de Saint Quentin qui a fait beaucoup de bruit durant toute l'année 2013. Celui-ci prévoyait la démolition du château Art déco de La Pilule, devant le tollé général la société a fini par modifier son projet.

Le permis de construire déposé en janvier 2014 est attribué en octobre. Domitys a bien prévu de conserver la maison mais à l'examen du projet on comprend que des risques réels portent sur son aménagement intérieur et sur le jardin d'hiver qu'il est prévu de reconstruire « à l'identique ». La Société Historique de Soissons, dépose alors une demande d'inscription à l'inventaire des MH qui est instruite par la DRAC et validée par un arrêté du Préfet de Région le 13 septembre 2015.

De 2014 à 2019 les riverains exercent des recours juridiques contre le PC, jusqu'en appel. Durant cette période, le permis de construire a été modifié pour augmenter le nombre de place de parking.

Les travaux ont débuté au début de 2020 sur la base du PC rectifié qui n'est maintenant plus contestable. Pendant la période de confinement, des arbres protégés, ont été abattus suscitant un mouvement de protestation parmi les Soissonnais.

Le statut de la maison est assez ambigu. Le permis de construire a été attribué avec un certain nombre de prescriptions formulées par l'ABF. L'inscription à l'inventaire des MH protège une grande partie de la maison imposant l'accord de la DRAC pour réaliser les travaux. Mais cette protection est intervenue après le permis de construire. Est-elle donc opposable au promoteur ? En revanche, cette reconnaissance d'intérêt de l'État devrait inciter Domitys à prendre beaucoup de précautions lors de la réalisation des travaux d'aménagement. Les premières mesures prises ne sont pas probantes.

Les fenêtres ont été murées sans précautions. La maison est fermée depuis 6 ans, sans surveillance, sans ventilation ni chauffage, d'où des condensations importantes qui dégradent les murs et plafonds et probablement le mobilier. En l'état il existe un risque majeur de développement de la mérulle ce qui serait catastrophique⁵.

4 <https://gw.geneanet.org/woimantgp?lang=fr&pz=gwladys+jumelle&nz=woimant&p=lucien+nicolas&n=henry>

5 Le château d'Ecuiry proche de Soissons a été dans cette situation cela s'est traduit par la disparition des parquets et boiseries attaqués par la mérulle.

La construction de la résidence à l'arrière de la maison suit maintenant son cours. Le peu d'espace vert qui devait subsister a été fortement malmené. Il reste tout de même un point positif, l'apport économique de cet ensemble pour la ville de Soissons. Si la restauration de la maison est menée dans l'esprit MH, elle deviendra alors un point d'attraction patrimonial. Cela dépend du promoteur qui, pour le moment, n'a pas révélé d'intentions allant dans ce sens. Il est urgent que le dialogue s'instaure et qu'un véritable audit sur l'état sanitaire de la maison soit effectué. Il serait intolérable de s'entendre dire, comme trop souvent, « c'est trop abîmé, on ne peut plus rien faire ».

Denis Rolland
juillet 2020

Shs